Règlement spatial (Space Act) : la commission des affaires européennes du Sénat défend une Europe spatiale souveraine

6.7.2026 - | Sénat

Le secteur spatial connaît une révolution sans précédent, avec plus de 14 000 satellites actifs en orbite en 2026, contre 1 000 en 2000, et une multiplication des lancements par 20 en vingt ans, dont Starlink représente à elle seule les deux tiers. Conséquence : des risques accrus de collision, une prolifération des débris spatiaux (plus d'un million de débris spatiaux de plus d'un centimètre sont actuellement dénombrés), mais aussi un accroissement des menaces – notamment cyber – pesant sur les infrastructures critiques européennes.

Alors que l'espace est devenu, en quelques années, un **champ de bataille à la fois économique, technologique et géopolitique**, l'Europe est en retard et fait face à une dépendance croissante aux acteurs non-européens comme SpaceX.

Dans ce contexte, la Commission européenne a proposé un **règlement sur la sécurité, la résilience et la durabilité des activités spatiales** (dit "*Space Act*"), visant à **harmoniser les règles pour les opérateurs spatiaux en Europe** afin d'unifier le marché européen. En effet, treize États membres disposent déjà de lois nationales (dont la loi sur les opérations spatiales française, adoptée en 2008), mais dix en sont encore totalement dépourvus, créant une **fragmentation réglementaire préjudiciable à la compétitivité européenne**.

Lors des nombreuses auditions menées avec des acteurs privés et institutionnels du secteur, aux niveaux national et européen, **les sénateurs Jean-François Rapin et Gisèle Jourda ont identifié deux risques majeurs** dans la proposition initiale de la Commission européenne.

Premièrement, **au lieu de favoriser la compétitivité de l'industrie spatiale européenne, le projet de règlement pourrait en réalité produire l'effet inverse**. La Commission européenne propose en effet que **les opérateurs de pays tiers – comme SpaceX ou des entreprises chinoises – puissent accéder au marché européen dès lors qu'ils respectent des règles simplement jugées équivalentes à celles de l'Union, sans aucune contrepartie ni réciprocité**. Par conséquent, **des opérateurs extra-européens comme SpaceX pourraient opérer au sein de l'Union européenne sans avoir à se conformer aux règles prévues par le *Space Act***, tout en bénéficiant des mêmes avantages que les opérateurs européens - comme un accès aux marchés institutionnels de l'Union -, tandis que les acteurs européens seraient bien soumis aux nouvelles règles européennes, mais n'auraient pas d'accès équivalent sur le marché de l'État tiers. Aux yeux des co-rapporteurs, ces "mécanismes d'équivalence" constituent une **porte ouverte à la distorsion de concurrence, voire un véritable cheval de Troie pour des entreprises américaines ou chinoises sur le marché spatial européen**.

Dans sa proposition de résolution européenne, **la commission des affaires européennes demande donc que les mécanismes d'équivalence soient remplacés par des mécanismes de stricte réciprocité**, c'est-à-dire par des règles d'équivalence mutuelles et non plus unilatérales, **afin d'assurer une concurrence équitable entre opérateurs européens et extra-européens**.

Deuxièmement, si les sénateurs soutiennent pleinement l'adoption de normes environnementales et

de sécurité exigeantes, ils **souhaitent que les charges administratives pour les opérateurs soient réduites au strict nécessaire** et que des **mécanismes d'accompagnement**, tels qu'un bureau dédié, soient mis en place à destination des petites et moyennes entreprises et des start-ups **pour les aider à se conformer à ces nouvelles normes.**

Pour les co-rapporteurs, "***l'Europe doit démontrer sa capacité à défendre ses intérêts, comme le font sans aucun complexe nos partenaires américains*"**. Ainsi, le *Space Act* "*doit servir de* ***levier pour promouvoir les normes européennes à l'échelle internationale****, à l'image du règlement général sur la protection des données (RGPD). Nous devons* ***éviter que des standards privés, comme ceux développés par Space X, ne s'imposent par défaut*** *en l'absence de consensus international"*.

https://www.senat.fr/salle-de-presse/communiques-de-presse/presse/06-07-2026/reglement-spatial-space-act-la-commission-des-affaires-europeennes-du-senat-defend-une-europe-spatiale-souveraine.html